

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES DES ACTIONNAIRES

DONNÉES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU VENDREDI 20 AVRIL 2012.

Thème 1 : Dividende

Une seule question sur ce thème a été posée visant à savoir pourquoi n'est pas envisagé le versement du dividende sous forme d'actions. M.HIRTH, directeur financier indique que le versement du dividende sous forme d'actions émises à des conditions favorables est dans son principe possible mais que cette option n'a pour l'instant pas été retenue par le Conseil d'administration. Il ajoute que la situation de trésorerie d'Électricité de Strasbourg permet une distribution classique du dividende, en numéraire

Thème 2 : Actionnariat

Plusieurs questions sont posées sur ce thème, la première visant à savoir pourquoi ES ne distribuait jamais d'actions gratuites. M.HIRTH répond que la distribution d'actions gratuites, par incorporation de réserves, ne génère pas de rémunération à proprement parler pour l'actionnaire. Il précise qu'en effet, cette opération a un effet dilutif sur le cours qui s'ajuste en proportion, et sur le bénéfice net par action et ne crée donc pas de richesse supplémentaire ni pour l'actionnaire ni pour l'entreprise.

Une autre question sur ce thème vise à savoir si on peut espérer une reprise d'un cours moyen de l'action de 115 à 120€. M.FYOT, directeur général, répond qu'il n'est évidemment pas dans les pouvoirs du management de l'entreprise de décider de l'augmentation de la valeur de l'action. Pour autant son rôle est de développer la société de la façon la plus efficace possible et que telle est bien l'ambition du plan stratégique qui a été approuvé par le Conseil d'Administration de février dernier.

Une autre question, vise à demander pourquoi ne pas diviser la valeur nominale de l'action pour augmenter le nombre de transactions sur le titre. M.HIRTH répond qu'il n'est pas du tout évident, eu égard à la faible proportion du capital sur le marché et au nombre limité de vendeurs, que cette division ait l'effet attendu. Il ajoute que le nombre de transactions était d'ailleurs équivalent à ce qu'il est aujourd'hui, lorsque la valeur du titre était à son plus haut niveau historique. M.HIRTH conclut en disant qu'il n'est donc pas prévu de diviser la valeur nominale du titre dans le contexte actuel.

Une autre question vise à savoir où en est l'actionnariat salarié à Électricité de Strasbourg. M.FYOT répond qu'une très grande majorité des salariés de l'entreprise (près de 90%) est actionnaire de celle-ci et que globalement le pourcentage détenu

directement par les salariés, à la suite notamment des différentes opérations réservées aux salariés (dont la dernière est intervenue en 2010) est de l'ordre de 1%.

Une avant-dernière question sur ce thème concerne la stagnation du titre qui apparaîtrait comme illogique au regard de son rendement. M.HIRTH répond qu'Electricité de Strasbourg est une société cotée. En tant que telle, la valeur de son action est soumise aux aléas du marché financier et c'est pourquoi il ne peut exister de corrélation mathématique entre le rendement de ladite action et sa valorisation. Enfin, M.HIRTH fait remarquer le bon comportement du titre par comparaison avec des indices boursiers comme le CAC40 et des indicateurs spécifiques du secteur en Europe.

Une dernière question vise à savoir s'il y a des projets de rachat ou d'échanges de titres ES détenus par des actionnaires minoritaires à l'initiative d'EDF. M.le Président répond qu'il n'y a aucun projet de cette sorte.

Thème 3 : Activité

Une première question sur ce thème a trait au compteur Linky et à son extension à Strasbourg. M.GOURDELLIER, directeur général délégué répond qu'ESR est soumis aux obligations réglementaires de déploiement des compteurs communicants. Ainsi, ESR lancera en 2013 une expérimentation sur 1000 compteurs communicants en coopération avec ERDF (qui développe les compteurs LINKY) afin de préparer un déploiement plus conséquent. L'objectif de ces compteurs est d'améliorer le service rendu aux clients en leur donnant les moyens d'optimiser leur consommation et en réalisant à distance des opérations qui nécessitaient auparavant des déplacements physiques.

Une autre question vise à obtenir des renseignements sur l'activité de la société. M.GOURDELLIER répond qu'en ce qui concerne l'année 2011, le rapport de gestion fournit des renseignements précis. Il ajoute que pour l'avenir, la société n'a pas pour pratique de communiquer ses prévisions d'activité chiffrée mais donne par contre les perspectives générales en termes de développement dans le rapport de gestion précité.

Une autre question s'intéresse à la stratégie pour l'avenir du groupe ES, en demandant si celle-ci n'est pas subordonnée à EDF. M. le Président répond que la stratégie du groupe ES a été validée par le Conseil d'Administration autour de 6 axes de développement, la performance pour les prestations cœur de métier, le sourcing énergie, les énergies renouvelables centralisées et la géothermie, l'éco-efficacité énergétique, les réseaux intelligents et le développement gaz. Il ajoute que cette stratégie a été bien évidemment approuvée par EDF qui est l'actionnaire principal d'Electricité de Strasbourg. Il conclut en disant qu'elle est cohérente avec la stratégie du Groupe EDF mais qu'elle n'est pas « subordonnée » à celle d'EDF car elle a sa propre logique qui est celle d'un groupe devenu le premier énergéticien régional multi-énergies.

Une avant-dernière question concerne le recours à des énergies renouvelables qui seraient peu rentables et plus largement à la politique en matière d'énergies renouvelables et aux sources d'approvisionnement en électricité. M.GOURDELLIER répond que le Groupe ES est attaché au développement des énergies renouvelables et à la place de celles-ci dans la stratégie du groupe depuis plusieurs années est importante. Il ajoute que dans le cadre de son plan stratégique, le Groupe prévoit ainsi d'investir dans la petite hydraulique, dans la géothermie et dans les énergies

renouvelables associées à des réseaux de chaleur. Il mentionne tout particulièrement la géothermie, compte-tenu du rôle pionnier du groupe ÉS en la matière qui dispose au travers d'ÉS géothermie d'un savoir-faire remarquable et reconnu. En témoigne la création de la toute nouvelle société ECOGI. Il conclut en indiquant que pour autant le groupe ES n'investit en matière d'ENR (comme pour tout autre projet) que dans la mesure où la rentabilité de l'opération est avérée et qu'il existe par ailleurs d'autres sources d'approvisionnement, à commencer par le nucléaire via un contrat conclu à cette fin avec EDF.

A une dernière question sur les conséquences de l'arrivée en Alsace d'un nouveau compétiteur étranger d'origine suisse. M.GOURDELLIER répond que cette société est effectivement depuis quelques années l'un de nos concurrents parmi beaucoup d'autres sur certains de nos métiers (réseaux de chaleur notamment). C'est par la qualité de nos offres et le relationnel avec nos clients que nous affrontons cette concurrence, comme celle de n'importe quel compétiteur. Il ajoute que les résultats de cette année (comme ceux des années précédentes) démontrent que cette politique réussit plutôt bien au groupe ES et que ceci ne peut que satisfaire nos actionnaires.

Thème 4 : Divers

Une première question vise l'aide apportée au Racing Club de Strasbourg (RCS). M.FYOT répond que le Groupe ÉS est sponsor du RCS depuis 2006 et que ce partenariat de longue durée a été confirmé alors que le club traverse une phase difficile. Il mentionne que ce faisant, le groupe ES a voulu continuer de soutenir une équipe qui reste un symbole fort pour Strasbourg, en adaptant évidemment le montant de son aide à la nouvelle configuration du club. Il ajoute que le groupe ES a voulu également conforter sa volonté commune avec le RCS de mener des opérations citoyennes auprès des jeunes et des familles des quartiers défavorisés.

Une seconde question vise à savoir ce qu'il va se passer en cas d'ouverture des concessions de fourniture. M.GOURDELLIER répond que l'ouverture à la concurrence des concessions électriques (qui recoupent à la fois la distribution et la fourniture au tarif régulé) n'est aujourd'hui prévue par aucun texte de droit.

Une troisième question vise à savoir si les cadres dirigeants d'Electricité de Strasbourg qui sont a priori des cadres supérieurs d'EDF émargent également dans les deux sociétés. M.le Président répond qu'il n'existe pas de règle imposant que les cadres dirigeants d'ÉS soient des cadres supérieurs d'EDF et que lorsqu'ils le sont, ils ne perçoivent évidemment pas de double rémunération.

Une quatrième question renvoie aux incidences sur le groupe ES de l'acquisition d'Enerest pour les clients notamment dans le cas particulier où il y a pour un même site changement d'occupant. M.GOURDELLIER répond que l'acquisition d'Enerest n'a pas de conséquence immédiate pour les clients existants tant d'Enerest que d'ES Energies. Il ajoute que l'objectif affiché cependant est d'offrir à terme aux clients du groupe ES une meilleure prise en compte de leurs attentes dans la gestion de leurs contrats et que s'agissant du cas particulier d'un changement d'occupant pour un site donné, pour Enerest comme pour ES il y a clairement création d'un nouveau contrat avec un nouveau titulaire selon des règles conformes au droit et notamment aux prescriptions des gestionnaires de réseaux de distribution.

Une avant-dernière question vise à savoir pourquoi Electricité de Strasbourg ne pratique pas le vote en ligne et si les actionnaires doivent être obligatoirement au nominatif pur.

M.HIRTH répond que, compte-tenu du nombre d'actionnaires, la mise en place d'une procédure de vote en ligne qui implique en termes de logiciel une mécanique informatique lourde ne se justifie pas. Les actionnaires (sauf les salariés) peuvent être inscrits en administré et non pas seulement en nominatif pur.

Une dernière question écrite sur ce thème porte sur le point de savoir pourquoi le formulaire de vote par correspondance et par procuration n'est pas envoyé avec la convocation.

M.FYOT répond que la raison en est qu'il faudrait alors en application du droit envoyer en même temps un rapport de gestion résumé, alors même que le choix fortement suggéré par les pouvoirs publics a été fait de privilégier l'outil informatique. Il ajoute qu'il est de toute façon toujours possible en le demandant par courrier de disposer de ces pièces pour un actionnaire.

Strasbourg, le 23 avril 2012.

SA au capital de 71 543 860 €
558 501 912 R.C.S STRASBOURG

26, boulevard du Président Wilson
67932 Strasbourg cedex 9
www.es-groupe.fr